

17

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total	(3) DATE DU CONTRÔLE 05/03/2026	N° DU PROCÈS-VERBAL 26036773																																																																						
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																							
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire	Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RETROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé, G. 4.1.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection fortement défectueux ou manquant, AVD. 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVG. 4.2.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIERE ET LATERAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse, ARG. 4.3.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée), ARG. 4.4.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DETRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée), ARG,G. 4.5.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIERE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée), ARG. 6.1.1.a.2. ETAT GENERAL DU CHASSIS : Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse, AR. Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, ARG,ARD. 2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif 4.6.1.b.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHE ARRIERE) : Glace défectueuse, ARG. 4.7.1.b.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ECLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIERE) : Source lumineuse partiellement défectueuse 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, ARG,G,ARD. 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés, AVG,AVD. 6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration, AV,ARD.																																																																							
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																								
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																								
N° D'AGRÈMENT : S013S227																																																																								
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN																																																																								
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																								
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																								
N° D'AGRÈMENT : 013S1572																																																																								
SIGNATURE : 																																																																								
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																								
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1^{ère} mise en circulation GN-418-NB (F) 24/04/2023 24/04/2023																																																																								
Marque Désignation commerciale RENAULT TRAFFIC																																																																								
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre VF1FL000370609643 N1 CTTE																																																																								
Type/CNIT Énergie N10RENC45P028 GO																																																																								
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																								
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 133679	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																							
MENTIONS LÉGALES																																																																								
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td></td> <td>-9.2m/Km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td></td> <td>1%</td> <td></td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td></td> <td>1230daN</td> <td></td> <td>733daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>379daN</td> <td>368daN</td> <td>223daN</td> <td>223daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td></td> <td>3%</td> <td></td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>379daN</td> <td>368daN</td> <td>223daN</td> <td>223daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 50%):</td> <td>60%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-3% à -0,5%)</td> <td>-4.0%</td> <td>-2.0%</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			AVANT		ARRIERE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):		-9.2m/Km			Dissymétrie suspension (≤30%):		1%		2%	Forces verticales :		1230daN		733daN	Frein de service :					Forces de freinage :	379daN	368daN	223daN	223daN	Déséquilibre (<20%):		3%		0%	Forces de freinage (efficacité) :	379daN	368daN	223daN	223daN	Taux d'efficacité (≥ 50%):	60%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%					Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1					Feux de croisement (-3% à -0,5%)	-4.0%	-2.0%		
	AVANT		ARRIERE																																																																					
	G	D	G	D																																																																				
Ripage (-8 à + 8m/km):		-9.2m/Km																																																																						
Dissymétrie suspension (≤30%):		1%		2%																																																																				
Forces verticales :		1230daN		733daN																																																																				
Frein de service :																																																																								
Forces de freinage :	379daN	368daN	223daN	223daN																																																																				
Déséquilibre (<20%):		3%		0%																																																																				
Forces de freinage (efficacité) :	379daN	368daN	223daN	223daN																																																																				
Taux d'efficacité (≥ 50%):	60%																																																																							
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%																																																																								
Emissions à l'échappement :																																																																								
Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1																																																																								
Feux de croisement (-3% à -0,5%)	-4.0%	-2.0%																																																																						